## CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 25 septembre 2012 à 14 h 30

- « I Avis technique sur la durée d'assurance de la génération 1956
- II Réflexions sur les règles d'acquisition des droits et de calcul des pensions »

II - Document N°6

Document de travail,
n'engage pas le Conseil

Taux de prime et indice de fin de carrière dans la fonction publique de l'Etat

DGAFP – 18 septembre 2012



## MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT, DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE



Paris, le 18 septembre 2012

Service du pilotage et des politiques transversales

Département des études et des statistiques DES

Dossier suivi par Magali Flachère et Erwan Pouliquen Téléphone 01 55 07 41 45 01 55 07 41 47 Télécopie 01 55 07 42 92 Mél magali.flachere@ finances.gouv.fr et erwan.pouliquen@ finances.gouv.fr

Adresse 139, rue de Bercy Paris 12ème

Références DES-12-073 Objet : Étude croisée de l'indice de traitement et du taux de primes des agents titulaires civils et militaires de la fonction publique de l'Etat

Suite à la demande du secrétariat général du COR, cette note présente une actualisation d'éléments concernant l'étude du taux de primes en fonction de l'indice de traitement, sur le champ des agents titulaires de la FPE, notamment ceux en fin de carrière.

Les catégories actives et sédentaires ainsi que les militaires ont été traités de manière différenciée, du fait de comportements en termes d'âge de départ à la retraite différents<sup>1</sup>. La distinction catégorie active / sédentaire s'effectue pour chaque agent selon qu'il figure dans un corps classé en catégorie active ou sédentaire.

Les enseignants ont également été traités à part, du fait d'un mode de rémunération caractérisé par une part indemnitaire plus faible<sup>2</sup>. Les enseignants sont principalement dans des corps de catégorie sédentaire, seule une minorité d'entre eux pouvant être classés parmi les catégories actives.

Dans les sources administratives utilisées pour le suivi statistique de l'emploi et des salaires dans la fonction publique, la fin de carrière ne peut être approchée que par l'âge. L'étude se focalise par conséquent sur certaines tranches d'âge, à savoir les agents de 55 à 59 ans et les agents de 60 ans et plus parmi les enseignants et les agents de catégorie sédentaire. Au sein des catégories actives, on distingue les agents âgés de 50 à 54 ans ainsi que ceux âgés de 55 ans et plus. Et parmi les militaires, ce sont les agents de 45 ans et plus qui font l'objet d'une attention particulière.

Les primes considérées dans l'étude sont composées de l'ensemble des primes et indemnités, y compris les heures supplémentaires.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. les tableaux T 5.1-4 et 5.1-9 (fiches thématiques) du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique édition 2010-2011.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> 2 Cf. les tableaux T 6.4-2, 6.4-3 et 6.4-5 (fiches thématiques) du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique édition 2010-2011.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le système d'information des agents des services publics (SIASP) est la nouvelle source d'information produite par l'Insee désormais utilisée pour le suivi de l'emploi et des salaires dans la fonction publique, en remplacement du fichier général de l'État (FGE).

## Résultats généraux

Le taux de prime moyen des agents titulaires civils et militaires est de 30 % (voir tableau 1). Il varie selon les catégories, de 14 % en moyenne pour les enseignants à 54 % pour les actifs non enseignants.

La part des agents ayant un niveau de primes représentant plus de 20% de leur traitement indiciaire est variable (voir tableau 1) : 15 % pour les enseignants de 55 à 59 ans, 78 % pour les catégories sédentaires (hors enseignants), 97 % pour les agents de catégorie active (hors enseignants) âgés de 50 à 54 ans et 99 % pour les militaires de 45 ans et plus.

Tableau 1. Effectifs, taux de primes, proportion d'agents percevant un taux de prime supérieur à 20 %, à 40 % et part des primes exclues du RAFP en 2010

Catégorie d'agents (titulaires ou militaires de la FPE)	Effe	ctifs	Taux Primes /	primes re	ts dont les présentent s de	Pour les agents dont les primes dépassent 20% du traitement, part des primes non
		Effectifs en	Traitement	0001	100/ 1	incluses dans
	Effectifs physiques	équivalent temps		20% du	40% du	l'assiette RAFP
		plein annualisé		traitement	traitement	
Sédentaires non enseignants	580 461	495 725	39%,	78%	32%	58%
dont 55-59 ans	84 727	75 657	37%	77%	26%	57%
dont 60 ans et +	47 619	38 537	41%	76%	34%	55%
Actifs non enseignants	180 631	163 921	54%	99%	87%	60%
dont 50-54 ans	18 256	17 240	50%	97%	80%	64%
dont 55 ans et +	8 314	6 816	50%	92%	65%	61%
Enselgnants	851 938	725 291	14%	21%	6%	62%
dont 55-59 ans	71 801	65 655	13%	15%	6%	45%
dont 60 ans et +	37 466	30 817	14%	19%	8%	49%
Militaires	311 318	298 646	51%	89%	62%	49%
dont 45 ans et +	52 904	51 811	57%	99%	81%	64%
Total	1 924 348	1 683 584	30%	58%	32%	65%

Champ: FPE / titulaires civils et militaires en équivalent temps plein annualisé des ministères, France entière. Source: SIASP, Insee. Traitements DGAFP, département des études et des statistiques.

Pour les agents dont les primes représentent plus de 20 % de leur traitement indiciaire, on estime **la proportion de leurs primes qui est exclue de l'assiette du RAFP**<sup>4</sup>, en rapportant, au total des primes, le montant des primes perçues au-delà des 20 % du traitement (cf. tableau 1, dernière colonne). Pour ces agents, la part des primes non prises en compte dans l'assiette RAFP est en moyenne égale à : 45 % pour les enseignants de 55 à 59 ans, 57 % pour les catégories sédentaires (hors enseignants) de la même tranche d'âge, 64 % pour les agents de catégorie active âgés de 50 à 54 ans et 64 % pour les militaires de 45 ans et plus.

#### Lien entre taux de primes et indice

Pour étudier le lien entre le taux de primes et l'indice de traitement, on définit pour chaque catégorie étudiée (sédentaires non enseignants, actifs non enseignants, etc.) des groupes G1, G2, ..., G10 reflétant les niveaux de rémunération indiciaire du moins élevé au plus élevé (pour en savoir plus, voir méthodologie).

On propose dans un premier temps une approche descriptive de la relation entre indice et taux de primes en examinant le taux moyen de primes perçu par les agents selon leur groupe indiciaire d'appartenance.

Pour les sédentaires non enseignants, la tendance semble assez nette : plus l'indice de traitement est élevé, plus le taux de primes l'est également (voir graphique 1). Par exemple pour les agents âgés de 60 ans et plus (voir graphique 3), le taux moyen de primes est de

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> L'assiette du RAFP est égale à 20 % du traitement indiciaire sur l'ensemble des éléments de rémunération à l'exception de ceux qui entrent dans l'assiette de calcul des pensions dans le régime des pensions civiles et militaires de retraite ou dans le régime de la CNRACL. Pour le calcul réalisé ici, il n'a pas été possible d'isoler les quelques primes non incluses dans l'assiette RAFP parmi l'ensemble des primes. Il s'agit donc d'une approximation.

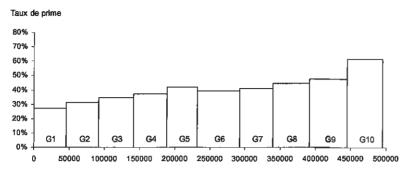
28 % pour les agents sédentaires non enseignants rémunérés aux indices les plus faibles. Il s'élève à près de 60 % pour les agents ayant atteint les indices les plus élevés.

Pour les militaires également, le taux de prime croît avec l'indice, de 27 % pour les agents servis aux indices les plus faibles à 69 % pour ceux rémunérés aux indices les plus élevés (voir graphique 10). Parmi les militaires d'au moins 45 ans, le taux moyen de primes est de 51 % chez les agents rémunérés aux indices les plus faibles et atteint 68 % chez ceux rémunérés aux indices les plus élevés (voir graphique 11).

Pour les agents appartenant à des corps de catégories actives non enseignants, il n'apparaît pas de relation nette entre le taux de primes et l'indice de traitement (voir graphique 4). Pour les catégories actives de 50 à 54 ans, les agents rémunérés aux indices les plus faibles ont un taux moyen de primes de 47 % contre 55 % pour ceux rémunérés aux indices les plus élevés (voir graphique 5).

Quant aux agents titulaires enseignants en fin de carrière, leur taux de primes est bien moins important que les autres catégories considérées ici (voir graphiques 8 et 9). Il ne varie que faiblement selon l'indice. Il semble que la progression des primes en fonction de l'indice soit légèrement plus marquée entre 55 et 59 ans qu'à partir de 60 ans, ce qui pourrait être lié à une utilisation des heures supplémentaires (composante de la rémunération particulièrement importante pour les enseignants) pour les indices élevés.

## Graphique 1. Agents titulaires dans un corps de catégorie sédentaire non enseignant

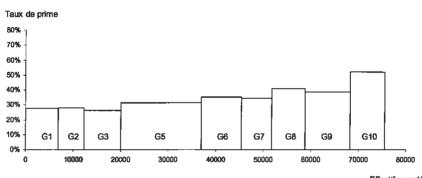


| Indice | Inferieur | Supérieur | Supéri

Effectif cumulé

Source : SIASP, Insee. Traitements DGAFP, département des études et des statistiques.

## Graphique 2. Agents titulaires dans un corps de catégorie sédentaire non enseignant de 55 à 59 ans

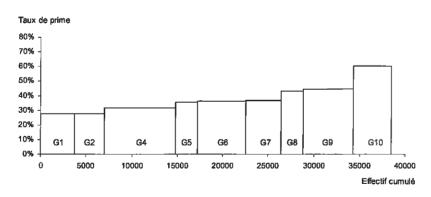


Indice Inférieur Supérieur G1 G2 356 G3 G4 G5 G6 392 415 416 464 465 513 G7 514 534 G8 535 G9 G10

Effectif cumulé

Source : SIASP, Insee. Traitements DGAFP, département des études et des statistiques.

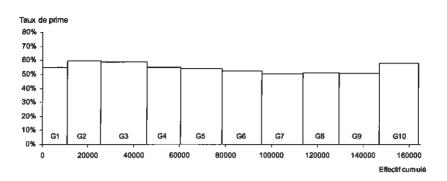
# Graphique 3. Agents titulaires dans un corps de catégorie sédentaire non enseignant de 60 ans et plus



	Ind	ice
	Inférieur	Supérieur
G1		376
G2 .	377	415
G3	-	-
G4	416	488
35	489	513
36	514	550
<b>37</b>	551	672
<b>3</b> 8	673	782
39 i	783	1030
310	1031	

Source : SIASP, Insee. Traitements DGAFP, département des études et des statistiques.

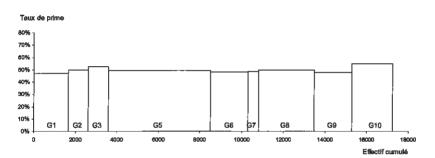
Graphique 4. Agents titulaires dans un corps de catégorie active non enseignant



	ind	ice
	Inférieur	Supérieur
G1		296
G2	297	309
G3	310	334
G4	335	363
G5	364	381
G6	382	415
G7	416	429
G8	430	463
G9	464	500
G10	501	

Source : SIASP, Insee. Traitements DGAFP, département des études et des statistiques.

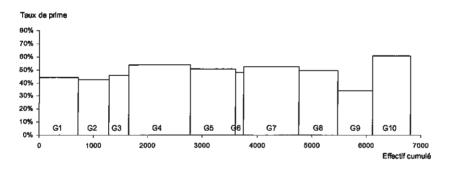
Graphique 5. Agents titulaires dans un corps de catégorie active non enseignant de 50 à 54 ans



	Ind	lice
	Inférieur	Supérieur
G1		389
G2	390	415
G3	416	428
G4	-	-
G5	429	457
G6	458	467
G7	468	481
GB	482	513
G9	514	640
G10	641	

Source : SIASP, Insee. Traitements DGAFP, département des études et des statistiques.

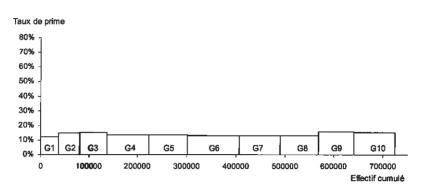
Graphique 6. Agents titulaires dans un corps de catégorie active non enseignant de 55 ans et plus



	Ind	ice
	Inférieur	Supérieur
G1		368
G2	369	393
G3	394	415
G4	416	428
G5	429	446
G6	447	457
G7	458	486
G8	467	533
G9	534	714
G10	715	

Source : SIASP, Insee. Traitements DGAFP, département des études et des statistiques.

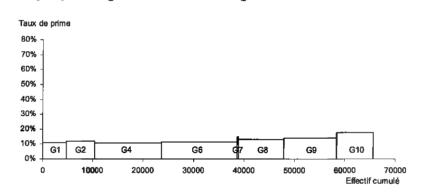
Graphique 7. Agents titulaires enseignants



	Ind	lice
	Inférieur	Supérieur
G1		430
G2	431	452
G3	453	466
G4	467	494
G5	495	530
G6	531	566
G7	567	569
G8	570	634
G9	635	740
G10	741	

Source : SIASP, Insee. Traitements DGAFP, département des études et des statistiques.

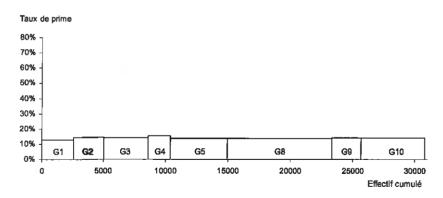
Graphique 8. Agents titulaires enseignants de 55 à 59 ans



	Ind	lice
	Inférieur	Supérieur
31		566
32	567	611
33		
34	612	657
35	-	•
36	658	733
<b>37</b>	734	740
38	741	782
39	783	820
310	821	

Source : SIASP, Insee. Traitements DGAFP, département des études et des statistiques.

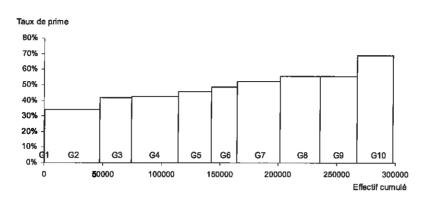
Graphique 9. Agents titulaires enseignants de 60 ans et plus



	l Ind	lice
	Inférieur	Supérieur
G1		611
G2	612	657
G3	658	694
G4	695	740
G5	741	782
C/G	-	-
G7		
G8	783	820
G9	621	962
G10	963	

Source : SIASP, Insee. Traitements DGAFP, département des études et des statistiques.

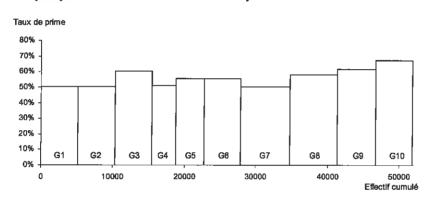
#### Graphique 10. Militaires



	Ind	lice
	Inférieur	Supérieur
G1		291
G2	292	296
G3	297	309
G4	310	323
G5	324	356
G6	357	386
G7	387	425
G8	426	457
G9	458	530
G10	531	

Source : SIASP, Insee. Traitements DGAFP, département des études et des statistiques.

#### Graphique 11. Militaires de 45 ans et plus



	Ind	lice
	Inférieur	Supérieur
G1		428
G2	429	440
G3	441	453
<b>34</b>	454.	468
35	468	474
36	475	477
<b>3</b> 7	478	506
38	507	595
<b>3</b> 9	596	750
310	751	

Source : SIASP, Insee. Traitements DGAFP, département des études et des statistiques.

Ces premiers éléments mettent en exergue un lien entre taux de primes et indice de traitement pour les sédentaires non enseignants et les militaires. Pour les agents de catégorie active non enseignants, la dépendance entre les deux variables n'apparaît pas graphiquement, bien qu'il existe des écarts de taux de primes importants entre les catégories extrêmes de rémunération indiciaire. Enfin, pour les enseignants, il ne semble pas que le taux de primes augmente avec l'indice.

Cette approche, purement descriptive, présente évidemment des limites puisqu'elle ne prend pas en compte les effets de structure pouvant affecter les comparaisons entre catégories.

On propose donc d'approfondir cette approche en donnant des résultats « toutes choses égales par ailleurs » obtenus à partir d'un modèle simple où le taux de prime<sup>5</sup> est régressé sur une constante et l'appartenance à l'un des groupes G1, G2, ..., G10 reflétant les niveaux de rémunération indiciaire du moins élevé au plus élevé. On contrôle par ailleurs des caractéristiques individuelles disponibles (sexe, catégorie hiérarchique, travail à temps plein/partiel, ministère d'appartenance, tranche d'âge) ainsi que du fait de percevoir une rémunération au titre des heures supplémentaires TEPA. Un modèle est estimé pour chaque catégorie étudiée ici. La modalité d'appartenance au groupe G10 regroupant les agents rémunérés avec un indice supérieur ou égal au neuvième décile est prise en référence pour chaque catégorie.

Il s'avère (voir tableau 2) que l'effet de l'appartenance à un groupe indiciaire inférieur est significatif pour expliquer le taux de prime de la plupart des catégories<sup>6</sup>. La définition de

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Multiplié par 100 et exprimé en log.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> A l'exception de trois groupes chez les actifs non enseignants: le taux de primes des groupes indiciaires G1, G4 et G5 ne sont pas significativement différents de celui du groupe G10.

groupes indiciaires tend donc à définir des groupes homogènes en matière de taux de primes.

L'approche descriptive est confirmée. Pour les militaires, les valeurs estimées des paramètres pour G1, ..., G9<sup>7</sup> sont nettement ordonnées, ce qui confirme un taux de prime qui croît avec le niveau d'indice. Pour les sédentaires non enseignants, cet ordre entre les valeurs des paramètres associés aux groupes indiciaires, bien que moins net, confirme une relation globalement croissante entre taux de primes et groupe d'indice. Pour les actifs non enseignants, le modèle va également dans le sens de l'approche descriptive : aucune relation nette entre taux de primes et indice de traitement ne semble exister. Pour les enseignants, le taux de prime ne semble pas augmenter avec le niveau indiciaire. Il est en revanche fortement expliqué par le recours aux heures supplémentaires. En effet, pour l'ensemble des enseignants, la part moyenne des heures supplémentaires dans le montant des primes et indemnités est de 33 %.

La chef du département des études et des statistiques

Christine Gonzalez-Demichel

<sup>7</sup> l'effet sur le taux de prime de l'appartenance à un groupe inférieur au G10 est d'autant plus négatif qu'on descend dans les groupes inférieurs)

Tableau 2. Déterminants du taux de prime chez les sédentaires non enseignants, les actifs non enseignants, les enseignants et les militaires en 2010

		Sédentaires non enseignants	non ense	ignants	Actif's no	Actifs non enseignants	arrits	En	Enseignants		Militair		iloeigilaili
		N = 578	= 578 894; R2 = 0,32	,32	N = 180	N = 180 601; R2 = 0,11	Ť,	N = 85	$N = 851148 ; R^2 = 0,09$	601	N = 309	N = 309 967; R2 = 0,24	24
Parametre		Valeur	Valeur	b-value	Valeur	Valeur	anjex-d	Valeur	Valeur	anjev-d	Valeur	Valeur	p-value
		estimee	du test t		estimée	dutestt		estimée	du test t		estimés	du test t	
Constante		3885	365,83	×.0001	3,720	184,26	<.0001	3,489	86,47	¥.0001	3.476	38.88	<.0001
Groupe d'indice	61	660'0-	-16,75	<.0001	900'6	1,00	0.3175	0,049	6,46	1000°	-1.041	-61.30	<.000
	G 2		-38,67	<,000.	0,074	13,42	<.0007	0,075	10,39	<.0001	-0,723	-87,02	×.000
	63	-0,293	-56,08	<b>~,0004</b>	0,074	14,75	×,0001	-0,072	-10,96	×.0004	-0,581	-73,83	×.000
	G 4	-0,165	-33,68	<.0001	800'0	1,57	0.1159	-0,087	-14,28	-000°	-0,511	-70,86	×.000
	G 5	-0,206	-41,73	×,0001	600°B-	-1,87	0.0616	-0,050	-8,29	×,0001	494.0-	-75.11	<.0001
	95	-0,223	-49,11	<.0001	-0,034	-6,94	<b>1000</b> °	-0,143	-25,19	000.	-0,472	-68,01	¥000×
	67	-0,236	-53,38	<b>~000</b> 4	690'0-	-14,46	<,0001	-0,171	-30,63	×.0001	-8.434	67.99	<b>100</b>
	<b>80</b>	-0,241	-58,33	<.0001	-0.038	-8,20	<.0001	-0,050	9,46	×.0001	-0,330	53,23	×.0001
	60	-0,231	-65,04	<b>10007</b>	-0,086	-18,44	<.000^	0,065	12,25	×.000™	-0,232	-39,94	<.000^
	6,0	réf.	réf.	rêr.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf	réf.	réf.	ref.	réf.
TEPA	(réf = oui)	-0,195	-80,13	₹,0001	-0,123	-57,40	L000.>	-1,420	-569,57	₹,000			
Sexe	Femme	-0,058	-32,54	×.0001	-0,035	-16,03	,000 <u>,</u>	-0,296	-114,18	ğğ	-0.246	-89.30	× 0004
	Нотте	réf.	réf.	réf	réf	réf	řéf	réf	ref.	rér.	réf	ř.	, je
Catégorie	<b>≈</b> (	-0,017	-1,89	0.0585	090'0-	-10,33	000.	0,357	31,17	000,	0.051	198	×.0001
	0		-15,32	₹.000	-0,062	-15,93	,000 1	réf.	rêr.	rêt.	0.076	24.23	×.000
	U	-0,315	-37,52	₹,000	réf	7êf	J.		i		Per.	10	, je
	×	réf.	rêr.	rêf.									
Quotité	Temps plein	0,055	24,38	₹.0001	0,193	37,82	<.0001	690'0	18,60	×.0001	0,230	28.30	×,0001
	Temps partiel	réf.	réf.	réf.	réf.	rêf	réf.	<b>J</b>	réf	10	rêr.	ref.	7èf.
Ministere	EMP_MIN 01		47,73	¥.0001							-0,026	-0,37	0.7114
	EMP_MIN 02		-36,32	×.0001	-0,370	-1,05	0.2951	-1,947	-38,09	0000,	0,547	1,82	0.0681
	EMP_MIN 03		17,27	,000 1	-1,362	-3,85	0.0001	-0,889	-22,08	√000′	-2,298	-6,26	<.0001
			-166,53	,000 1	-0,390	-1,56	0.1197	-1,011	-26,32	,000 1	-0,761	80'5	×.0001
		0,358	19, PT	×.000	0,167	.'e0	,000,				0,220	3,64	0.0003
			χ. ;	, 000 , 000	0,143	6,45	¥.000.4	0,735	0,70	0.4869	0,278	121,52	×,000
		0,060	18,67	, 0000 1	-0,175	2,78	000	0,443	6,83	₹,0004	0,323	2,41	0.0160
	EMP MIN 23		78.42	, 000°	7770	\$ 5	11220	2,089	92	000	-1,010	-12,60	₹.0001
	EMP MIN 35		24,00	000	4.462	1704	0000	9 6	לה לה ה	1000	וכוים	0,4	<.0007
	EMP MIN 36		15.78	, A	7050	0.74	A 4704	) IO O	40 4		-2,056	2,500	4.0007 0007
_	EMP MIN 38		-144.08	× 0001		The state of the s		V 07.4	S X	000	,0,0 0,04 0,04 0,04	D 0	¥,000
	EMP MIN 57		77.54	¥000	réf	réf	, vár	0.575	8 70		2,103	2 0	<.0001
_	EMP_MIN 59		16,74	×.0001			Ĭ			100	200	2	0.0042
	EMP_MIN 70	rêf	10°	ref				(A)	1	1	- Par	747	jė,
Age	- 30 ans	-0,134	-30,60	<.0001	0,126	30,62	,000 1	0,141	23,44	,000.	0.145	27.91	,000°
	30-50 ans	0,108	54,92	√,0001	0,123	47,38	<.0001	0,125	34,64	√.0001	0,174	44.14	×.000
	50 ems et +	réf	réf	réf	réf.	réf.	řéf.	řěř.		réf.	rêf	. Je	řéť.
Champ : FPE / titulaires civils et militaires en équivalent temps piein annualisé des ministères. France entière	aires civils et	militaires en	équivalent	temps pl	ein annualise	é des minis	tères, Fr	ance entièr	60				

Champ : FPE / titulaires divils et militaires en équivalent temps plein annualisé des ministères, France entière. Source : SIASP, Insee. Traitements DGAFP, département des études et des statistiques.

Note: une valent du t-test supérieure à 1,96 ou une p-value < 0,05 signifie que le paramètre estimé est significatif, *Réf.* indique la modalité servant de référence; c'est la modalité par rapport à laquelle l'effet d'une autre modalité sur le taux de primes est estimé. Par exemple pour les sédentaires non enseignants, G10 est le groupe indiciaire de référence. L'effet sur le taux de primes d'appartenir au groupe immédiatement inférieur (G9) est significativement négatif. L'effet sur le taux de primes d'appartenir au groupe encore inférieur (G8) est significativement négatif ct plus élevé.

## Méthodologie

Le champ de l'étude concerne les titulaires civils des ministères ainsi que les militaires de la FPE. La source de cette étude est le système d'information sur les agents des services publics (SIASP) produit par l'Insee sur l'ensemble des trois versants de la fonction publique. Les effectifs, les montants de traitement et de primes perçus sont transformés en équivalent temps plein annualisé. Pour chaque poste, le traitement indiciaire brut et le montant des primes est transformé en un salaire en équivalent temps plein annualisé (EQTP annualisé), correspondant au traitement et aux primes qui auraient été perçus par un poste à temps plein (notion de quotité) toute l'année (notion de durée). Le taux de prime correspond au montant des primes rapporté au montant du traitement.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les agents dont l'indice de traitement a une valeur nulle ont été écartés pour la détermination des déciles. Cela concerne 3 738 postes (soit 0,2 % de l'ensemble des postes du champ).

Les déciles de l'indice de traitement ont ensuite été calculés. Dix groupes ont été constitués à partir des neuf déciles D1, ..., D9 :

- G1 regroupe les agents dont l'indice de traitement est inférieur à D1 :
- G2 pour les agents dont l'indice est supérieur ou égal à D1 et inférieur D2 ;

- ...

Les agents ayant un indice égal à la valeur du décile (par exemple D1) ont été affectés au groupe supérieur (G2 dans le cas de l'exemple). Il en résulte des disparités entre les différents groupes en termes d'effectif. Les groupes devraient théoriquement représenter chacun 10% de l'effectif total. Mais un nombre important d'agents peuvent avoir un même indice, lorsqu'ils sont en fin de grille par exemple. Si cet indice est égal à la valeur d'un des neuf déciles, ils peuvent alors être nombreux à être classés dans le groupe inférieur, qui regroupera ainsi un effectif supérieur à 10%. Le taux de primes est le rapport entre le montant des primes et le traitement indiciaire. La part des agents dont les primes représentent plus de 20% du traitement indiciaire est également calculée pour chacune des catégories d'agents. Pour les agents dont les primes dépassent 20 % du traitement, le montant des primes au-delà de 20% du traitement a été rapportée au montant total de primes, ce qui se rapproche de la part moyenne des primes non prises en compte dans l'assiette du RAFP pour ces agents là (pour effectuer un calcul plus précis, il conviendrait de soustraire les primes soumises à cotisation pension dans les régimes des pensions civiles et militaires de l'Etat et CNRACL).